FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Evo X Abrasif Intermediaire

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Evo X Abrasif Intermediaire

Numéro du produit 522-2

UFI UFI: MTE1-J07J-K00X-WQ7A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien automobile. - Cire.

Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

EU: Hållnäsgatan 14, 752 28 Uppsala, Sweden. +46 (0) 18-8439320 (09:00 - 17:00)
Autosmart International Ltd
Lynn Lane,
Shenstone, nr Lichfield
Staffordshire. WS14 0DH
England
www.autosmartinternational.com
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

Fabricant

Autosmart International Ltd
Lynn Lane,
Shenstone, nr Lichfield
Staffordshire. WS14 0DH
England
www.autosmartinternational.com
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
info@autosmartinternational.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence NCEC - For Chemical Emergency Support ONLY (spill, leak, fire, exposure or accident), Call NCEC at +44 1865 407333 (24Hrs UK)
when calling please quote "AUTOSMART 29003-NCEC"

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Evo X Abrasif Intermediaire

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Non Classé
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger	EUH208 Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2 H)-one. Peut produire une réaction allergique.
Mentions de mise en garde	P280 Porter des gants de protection. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
UFI	UFI: MTE1-J07J-K00X-WQ7A
Etiquetage des détergents	< 5% agents de surface anioniques, < 5% agents de surface non ioniques, Contient 2-methyl-2H-isothiazol-3-one, Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Distillats légers (pétrole), hydrotraités **30<60%**

Numéro CAS: 64742-47-8 Numéro CE: 265-149-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484819-18-XXXX

Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires.

Classification
Asp. Tox. 1 - H304

Aluminium oxide **10<15%**

Numéro CAS: 1344-28-1 Numéro CE: 215-691-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119529248-35-XXXX

Classification
Non Classé

White Mineral Oil (Petroleum) **5<10%**

Numéro CAS: 8042-47-5 Numéro CE: 232-455-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487078-27-xxxx

Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires.

Classification
Asp. Tox. 1 - H304

Evo X Abrasif Intermediaire

Aluminium oxide		**5<10%**
Numéro CAS: 1344-28-1	Numéro CE: 215-691-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119529248-35-XXXX
Classification Non Classé		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Consulter un médecin immédiatement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

Inhalation Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.

Contact cutané Rincer à l'eau.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes.

Protection des secouristes Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire.

Ingestion Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Les fumées issues du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation.

Contact cutané L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Evo X Abrasif Intermediaire

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Légèrement soluble dans l'eau. La toxicité aquatique est improbable. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Déversements importants: Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evo X Abrasif Intermediaire

Méthodes de nettoyage Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Approcher le déversement contre le vent. Déversements mineurs: Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et éponger. Sinon, ou s'il n'est pas soluble dans l'eau, absorber le déversement avec un matériau inerte, sec et le placer dans un conteneur à déchets approprié. Déversements importants: Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer la zone. Rincer le produit déversé vers l'unité de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Mettre les déchets dans des conteneurs scellés et étiquetés. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les règlementations en matière d'environnement. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Stocker selon les réglementations locales. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution de l'eau et des sols en cas de déversement. La zone de stockage devrait être étanche, sans joint and non absorbante.

Classe de stockage Stockage non spécifique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Distillats légers (pétrole), hydrotraités

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 1000 mg/m³

Evo X Abrasif Intermediaire

Aluminium oxide

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³

White Mineral Oil (Petroleum)

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 5 mg/m³
Limite d'exposition à court terme (15 minutes): WEL 10 mg/m³

Aluminium oxide

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.
WEL = Workplace Exposure Limit.

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS: 64742-47-8)

DNEL	Consommateur - Ingestion; Long terme : 19 mg/kg/jour

Aluminium oxide (CAS: 1344-28-1)

DNEL	Consommateur - Orale; Effets systémiques: 6.2 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Effets systémiques: 15.6 mg/m³

Aluminium oxide (CAS: 1344-28-1)

DNEL	Consommateur - Orale; Effets systémiques: 6.2 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Effets systémiques: 15.6 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

Contrôles techniques appropriés	Prévoir une ventilation suffisante. Une surveillance du personnel, de l'environnement de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Des équipements de protection individuelle devraient uniquement être utilisés si l'exposition du travailleur ne peut pas être suffisamment maîtrisée par des mesures de sécurité intégrée. S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement inspectés et entretenus. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.

Evo X Abrasif Intermediaire

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: > 0.2 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent variées, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Porter des gants fins de coton au-dessous des gants en caoutchouc s'il y a risque d'allergie.

Autre protection de la peau et du corps Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

Mesures d'hygiène Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des examens médicaux préventifs devraient être réalisés en milieu industriel. Alerter le personnel d'entretien des propriétés dangereuses du produit.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide visqueux. Emulsion.

Couleur Claire (ou pâle). Vert.

Odeur Solvants organiques.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Non applicable.

Evo X Abrasif Intermediaire

Point d'éclair	> 101°C Coupelle fermée.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Autre inflammabilité	Selon le test de combustibilité L.2, partie III, section 32 des recommandations du Manuel des épreuves et des critères de l'ONU sur le Transport des marchandises dangereuses, ce produit n'entretient pas la combustion.
Densité de vapeur	Non disponible.
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Viscosité cinématique > 20,5 mm2/s.
Propriétés comburantes	Non applicable.
Commentaires	Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

9.2. Autres informations

Composé organique volatile	Ce produit contient au maximum 336 g/l de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Evo X Abrasif Intermediaire

Produits de décomposition dangereux	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres effets sur la santé	Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal	L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
pH extrêmes	Non applicable.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité CIRC	Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction - développement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evo X Abrasif Intermediaire

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire.
Ingestion	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Les fumées issues du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation.
Contact cutané	L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Ce produit a une faible toxicité. Seules des quantités importantes sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine.
Voie d'exposition	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
Organes cibles	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.
Symptômes	Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.
Considérations médicales	Inconnu.

Informations toxicologiques sur les composants

Distillats légers (pétrole), hydrotraités

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	5 000,0
Espèces	Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL_{50} mg/kg)	2 000,0
Espèces	Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal	Score érythème/escarre: Pas d'érythème (0). Score œdème: Pas d'œdème (0). Non irritant.
Test sur modèle de peau humaine	Non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritant.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Il n'existe aucune donnée montrant que cette substance peut induire une hypersensibilité respiratoire .

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Buehler test: - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	: Négatif. Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Evo X Abrasif Intermediaire

Essais de génotoxicité - in vivo	: Négatif. Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	NOAEL 750 mg/kg, Orale, Rat

Inhalation	Pas de danger spécifique pour la santé connu.
Ingestion	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.
Contact cutané	Pas de danger spécifique pour la santé connu.
Contact oculaire	Pas de danger spécifique pour la santé connu.
Symptômes	Irritation cutanée.

White Mineral Oil (Petroleum)

Autres effets sur la santé	Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	2 000,0
Espèces	Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL_{50} mg/kg)	2 000,0
Espèces	Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité	Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

Distillats légers (pétrole), hydrotraités

Écotoxicité	Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Evo X Abrasif Intermediaire

White Mineral Oil (Petroleum)

Écotoxicité	Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	Indéterminé.
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	Indéterminé.
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Indéterminé.
Toxicité aiguë - microorganismes	Indéterminé.
Toxicité aiguë - terrestre	Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

Distillats légers (pétrole), hydrotraités

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL_{50}, 96 hours: > 2-5 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, 48 hours: 1.4 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CI_{50}, 72 hours: 1-3 mg/l, Algues

White Mineral Oil (Petroleum)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: > 400 000 , Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	, 96 heures: > 500 000 , Invertébrés d'eau de mer

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	La dégradabilité du produit n'est pas connue.

Informations écologiques sur les composants

White Mineral Oil (Petroleum)

Persistance et dégradabilité	Le produit devrait être lentement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.
Coefficient de partage	Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

Evo X Abrasif Intermediaire

Distillats légers (pétrole), hydrotraités

Potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation sera probablement peu significative à cause de la faible solubilité dans l'eau de ce produit.

White Mineral Oil (Petroleum)

Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit est partiellement soluble dans l'eau et peut se répandre dans le milieu aquatique. Le produit contient des substances volatiles qui peuvent se répandre dans l'atmosphère.

Informations écologiques sur les composants

Distillats légers (pétrole), hydrotraités

Mobilité	Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces. Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.
Constante de Henry	Non disponible.

White Mineral Oil (Petroleum)

Mobilité	Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

Distillats légers (pétrole), hydrotraités

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

White Mineral Oil (Petroleum)

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evo X Abrasif Intermediaire

Information générale	Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.
Méthodes de traitement des déchets	Ne pas jeter les résidus à l'égout. Evacuer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus. Collecter les emballages usagés pour leur réutilisation ou leur recyclage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge seulement si le recyclage n'est pas réalisable.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général	Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

Etiquettes de transport
Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Evo X Abrasif Intermediaire

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
CAS: Chemical Abstracts Service.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
CE_{50}: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Information générale

Ce produit est fabrique selon un system qui conforme a ISO9001 et ISO14001.

Conseils de formation

Lire et suivre les recommandations du producteur. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Publié par

Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain.
www.autosmartinternational.com
rbutler@autosmart.co.uk
Tel +44 (0)1543 481616

Date de révision

21/09/2022

Révision

3

Remplace la date

21/06/2022

Numéro de FDS

22157

Statut de la FDS

Approuvé provisoirement pour 3 mois d'utilisation.

Evo X Abrasif Intermediaire

Mentions de danger dans leur intégralité	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. EUH208 Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2 H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.